



DEL- 2024 - 002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 18 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20
H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur
Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier

OBJET :

**SORTIES
DÉCOUVERTES
POUR LES ÉCOLES
PRIMAIRES
COMMUNALES POUR
2024**

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE
C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V.,
Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET
C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

Excusés : M AMOSSÉ M., Mme HERBRETEAU M-A,
Mme PASQUEREAU C., M BAUDRY M.,

Pouvoirs : Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C.
Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme
FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Secrétaire de séance : M BOUCHEREAU F.

Les deux écoles partent en sorties découvertes cette année.

Pour l'école publique, tous les élèves (76) sont amenés à partir à Préfailles du 13
au 17 mai 2024 : GS au CM du lundi au vendredi et PS-MS au lundi au mardi.

Concernant l'école privée, les élèves de CE et CM (48) partent du 12 au 14 février
2024.

Après discussion, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'allouer 20 euros par élève, soit :

- 1 520 € à l'école publique (76 élèves)
- 960 € à l'école privée (48 élèves)

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 65748.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 22 JAN. 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 23 JAN. 2023
dessus,

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-



LE MAIRE,
Pascal EVIN

